



UNION des DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX de l'ÉDUCATION NATIONALE
des ALPES MARITIMES

DELEGATION de GRASSE et VAL de SIAGNE

Siège social : 19 Chemin de la Chapelle St Antoine

06130 Grasse - Tél : 04 93 70 60 87 – 06 83 08 78 33

COMPTE RENDU

REUNION de BUREAU virtuel

du mardi 8 septembre 2020 de 17h à 18h15

Compte tenu de la pandémie de coronavirus qui continue de sévir en France, sur les conseils de notre président de l'Union départementale du 06 qui nous demande de prendre toutes les précautions obligatoires pour l'organisation des réunions trimestrielles et qui devront se faire de préférence par Visio conférence, la réunion du bureau élargie s'est effectuée par ZOOM, avec convocation par mail. En fin de séance, une prise de photo des participants vaut signature de présence

Etaient présents : Brigitte ANDRY, Tâm CHATELIER, Viviane CUSACK, Félix GANDON, Jane GUINVARCH, Jean Marc GUSTAVE, Christian LAVAUX, Claudine LEBLAY, Gilbert LERDA, Chantal MARTUCCI, Michelle MESSIN, Gilou VERMERSCH

Sont excusés les autres DDEN de la délégation

Accueil : Nous nous retrouvons par visio conférence après quelques mises en place de ZOOM. Michelle remercie les membres présents et présente Madame Djezia Mimouni, invitée à suivre notre réunion, qui est intéressée par le rôle DDEN. Avant de faire un tour de table pour choisir la méthode de rencontre pour notre réunion trimestrielle (par visio ou en présentiel), Michelle précise qu'en vue de dégager sa responsabilité de présidente de l'association locale, elle conseille, afin de prendre toutes les précautions indispensables pour assurer la sécurité sanitaire de tous les DDEN de la délégation de Grasse Val de Siagne, de ne pas assister en présentiel aux rencontres officielles ou non, et ce jusqu'à évolution satisfaisante de la pandémie, à confirmer.

Préparation de notre réunion Assemblée trimestrielle **du lundi 28 ou le mercredi 30 septembre 2020**

- Modalités :Après un tour de table, il ressort majoritairement le besoin de présentiel. Il est convenu que l'AT devra se faire soit sous un préau, soit dans une salle suffisamment grande pour accueillir les DDEN avec toutes les modalités de sécurité préconisées. Chacun s'informe et

donnera les résultats d'ici la fin de semaine à Michelle. Chantal se propose de rechercher une salle à Grasse et Peymeinade.

En effet, on risque de rencontrer des difficultés à trouver le lieu et l'heure compte tenu des obligations de nettoyage après notre passage si classes ou salles municipales, mais aussi selon les heures du périscolaire si préau.

La convocation à venir précisera alors le lieu et l'heure choisis majoritairement

Toutefois, Jean Marc précise que nous devons garder la possibilité d'organiser en visio conférence si les mesures, cause de COVID19, devaient se durcir (notre département est déjà classé « zone rouge »)

A noter qu'il n'a pas été évoqué la possibilité ou non de retrouvailles après réunion, au restaurant pour un repas amical.

- Ordre du jour de **L'Assemblée trimestrielle** :

approbation du compte-rendu de la précédente assemblée trimestrielle du 20 juin 2020 en visio-conférence (en pièces jointes) et ordre du jour à définir avec points divers qui pourront être ceux évoqués ci-dessous :

Actualités depuis la dernière assemblée trimestrielle du 20 juin 2020

- la carte scolaire : ouvertures, fermetures - le point de la rentrée : pas de fermeture à Peymeinade, à Pégomas malgré les risques annoncés

- IEN Val de Siagne : Monsieur Guitton pourrait reprendre son poste mi septembre

- échos de nos écoles et situation de la mise en place des prescriptions du protocole sanitaire : à noter que compte tenu de l'étendue géographique de notre délégation , chaque DDEN aura au préalable organisé son intervention. Merci

Christian précise : je suis assez perplexe d'avoir appris la visite du Recteur le jour de la rentrée à l'école Jacob à Mouans par la revue du rectorat.

Les DDEN sont-ils oubliés ?

Le courrier mail envoyé par chaque DDEN aux directeurs-trices de ses écoles semble avoir été bien apprécié, même si des réponses n'ont pas toujours été faites en retour.

Prévoir un courrier de soutien des DDEN aux équipes et personnels en relation avec les écoles : non, sans intérêt

Actions de la délégation

- Trésorerie : le point de l'utilisation de la « réserve » pour les écoles

Chantal nous précise attendre des informations de Henri quant à l'achat du PC pour Caille et indique que le compte bancaire ouvert au Crédit Agricole présente, en date du 7/09/20, un solde créditeur de 9 263,98 €. Michelle suggère l'achat de masques transparents pour les maternelles et CP, mais il est préférable de laisser le ministère de l'EN fournir les écoles. Jean marc après la rencontre zoom, rappelle Michelle et propose que soit mis à l'ordre du jour le vote pour un abonnement à ZOOM, pour l'avenir, si à nouveau on se retrouvait face à de nouvelles règles quant au regroupement de personnes. Il s'informe du coût

- Mise au point de notre liste des DDEN et recherche de nouveaux DDEN - Communication : voir nos parutions dans les journaux municipaux – forum des associations : Michelle doit se rapprocher des contacts pris sur les stands

- notre bulletin pour distribution fin d'année ou début d'année 2021 avec vœux ?–choix des thèmes (voir Jean Doussy) covid ??

- distribution des livres offerts aux écoles : le point et la suite à donner

- rapport de visite 2020 :le point et date de retour

- proposition de Gérard ; conférence sur la laïcité. Nous demanderons conseil au CA de l'UD

- Commissions de sécurité : les dates à prévoir en PJ

Vie de l'Union départementale

- le renouvellement quadriennal à mettre en place pour 2021

Rappelons que les DDEN sont nommés officiellement pour 4 ans et que leur mission actuelle couvre jusqu'à fin Août 2021. Nous devons recevoir de l'Union le dossier pour faire une nouvelle demande de candidature, pour 4 ans 2021-2025

Le site à visiter : <http://www.dden.fr/> - adhérents 06 (mot de passe : dden06-06)

Questions ou sujets divers

Date à retenir et convocations à recevoir :

AT le lundi 28 ou le mercredi 30 septembre 2020

Michelle MESSIN, présidente

L'association Union des délégués départementaux de l'Education Nationale des Alpes Maritimes porte à votre connaissance que le règlement général sur la protection des données (RGPD) est depuis le 25 Mai dernier le cadre européen de traitement et de circulation des données personnelles. Renforçant vos droits, il vise à responsabiliser les acteurs traitant des données. Nous avons pris les mesures nécessaires pour nous y conformer. L'association Union Départementale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (UD DDEN06) a un intérêt légitime à utiliser l'adresse e-mail ou postale renseignée lors de votre adhésion pour vous envoyer des informations, des convocations. Cet intérêt légitime ne vient en aucun cas porter atteinte à vos droits et libertés. Vous avez la possibilité de vous opposer à tout moment à l'envoi de toute lettre d'information, des convocations. Vos disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement et de limitation au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez aussi demander la portabilité des données personnelles que vous nous avez confiées. Vous disposez enfin d'un droit d'opposition et au traitement de vos données personnelles à des fins de recherche et développements, de prévention et de lutte contre la fraude. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Président de l'association à l'adresse suivante : Monsieur le Président, Association UD DDEN06 chez Madame Michèle MATRINGE, 14 Rue RIBOTTI 06300 NICE, ou à l'adresse e-mail suivante : secretariat.ud06@dden.fr

RAPPEL

*Les réunions de bureau sont ouvertes à TOUS les DDEN de la délégation de Grasse-Val de Siagne.

*Chacun(e) peut venir y exposer les points qui le préoccupent dans son école, y chercher conseil et /ou appui, faire des suggestions pour la bonne marche de la délégation.

***Instance destinée à « décongestionner » l'ordre du jour des réunions trimestrielles de la Délégation, la réunion de bureau donne lieu à la rédaction d'un compte-rendu adressé à tous les DDEN de la délégation.**